

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2007

---

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ - (n° 114)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 101

présenté par  
M. Urvoas  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 9 bis**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Disposition inutile.